

Mgr Lefebvre face à la nouvelle messe

Publié le 1 septembre 2002
Mgr Bernard Tissier de Mallerais
15 minutes

Extraits du livre Marcel Lefebvre, par S. Exc. Mgr Bernard Tissier de Mallerais, évêque auxiliaire de la Fraternité Saint-Pie X, Clovis, 2002

*Ce chapitre raconte la résistance que **Mgr Lefebvre** opposa à la « messe normative », ébauche de la nouvelle messe pensée dans les bureaux de **Mgr Bugnini**. Plusieurs détails de cette narration sont inédits et mettent bien en lumière le sens catholique de Mgr Lefebvre, qui le fit se dresser, dès le début et presque seul, contre la révolution programmée du saint sacrifice de la messe.*

Participation active et compréhension facile

C'est la liturgie et son cœur, le saint sacrifice de la messe, que viennent corrompre les théories des novateurs, sous le prétexte de la « participation pleine, consciente et active » réclamée pour les fidèles par la constitution conciliaire sur la liturgie (n. 14) promulguée le 4 décembre 1963. Dès mars 1963, Mgr Lefebvre s'était dressé contre ce principe équivoque :

L'intelligence des textes n'est pas la fin ultime de la prière, qui est l'union à Dieu ; il est une attention aux textes qui y peut faire obstacle. L'âme trouve plutôt l'union à Dieu dans le chant religieux, la piété de l'action liturgique, le recueillement, la beauté architecturale, la noblesse et la piété du célébrant, la décoration symbolique, l'odeur de l'encens, etc.

Or, le Consilium pour l'exécution de la réforme liturgique institué le 26 février 1964 et confié, sous la présidence du cardinal Lercaro, au père Bugnini, entreprenait aussitôt non pas la « révision » demandée par le concile (*Sacrosanctum concilium* n. 5) mais une refonte radicale et systématique de la liturgie, de la messe en particulier, « une véritable création », dirait Bugnini. Ce faisant, il appliquait le principe directeur de *Sacrosanctum concilium*, déjà énoncé avant le concile par le père Ferdinando Antonelli :

Tout est ordonné à un but : faire en sorte que les fidèles 1) comprennent facilement les rites et 2) puissent redevenir ce qu'ils doivent être : participants actifs et pas seulement spectateurs des actions liturgiques.

N. GIANPIETRO, Il card. Ferd. Antonelli, pp. 60, 64, 73, 79, 89, 101, 200, 203-204.

Ces deux choses, disaient en chœur Antonelli et Bugnini, étaient perdues depuis des siècles. Trouvant plus tard cette assertion dans l'ouvrage d'Annibale Bugnini, *La riforma liturgica*, Mgr Lefebvre s'indignerait :

C'est faux ! L'enseignement réel de l'histoire prouve le contraire. Allez dire que tous les fidèles qui étaient là pendant des siècles - bien avant que Bugnini existât - ont participé à la messe d'une manière muette, en spectateurs, comme étrangers ! Rien n'est plus faux. La participation active des fidèles, n'est-ce pas leur participation spirituelle, qui est bien plus importante que la participation extérieure ?

Mais à la lecture de *La Riforma*, Mgr Lefebvre discernait, derrière ces principes faux, une erreur doctrinale, une hérésie sous-jacente :

Il y a là-dessous - je dis dessous, pas formellement - une hérésie : c'est que le sacerdoce des

fidèles et le sacerdoce des prêtres, c'est le même ; que tout le monde est prêtre, que le Peuple de Dieu doit offrir le saint sacrifice de la messe.

Antonelli reprochait lui-même à Bugnini « d'avoir introduit dans le travail [du Consilium] des gens capables, mais de coloration progressiste théologiquement, sans leur résister parce qu'on ne pouvait pas contrecarrer certaines tendances ». Il reconnaissait que « les théories courantes parmi les théologiens avancés retombent sur la formule et sur le rite ».

Ces théories étaient celles de la « nouvelle théologie ».

Procédant par de subtils déplacements d'accent, elle mettait en valeur le « sacerdoce commun » des baptisés et ne voyait plus dans le prêtre le modèle réalisant à proprement parler le sacerdoce ; le prêtre à la messe était davantage celui qui « unit les suffrages des fidèles au sacrifice de leur Chef » que celui qui offre lui-même le sacrifice comme ministre du Christ-Prêtre . Le « mystère pascal », célébré à la messe, était davantage le Christ triomphant dans sa Résurrection que le Christ expiant par sa Passion ; le péché n'était plus considéré comme une injustice envers Dieu et ses droits, mais seulement comme un dommage pour l'homme et la solidarité humaine ; la Rédemption, par la satisfaction du Christ et la propitiation du Père, était ainsi vidée de sa substance et la croix du Christ évacuée. Une théologie sacramentaire symboliste faisait de la messe le « mémorial » de l'œuvre salvatrice du Christ, mémorial qui re-présentait, c'est-à-dire rendait cette œuvre présente par le « vécu » de l'action liturgique communautaire ; en ce sens, la messe n'était un sacrifice que parce qu'elle était « mémoire ». La présence substantielle du Christ sous les espèces était noyée dans le mémorial. La transsubstantiation du pain et du vin devenait superfétatoire, une transsignification suffisait .

Ces influences délétères d'une gnose multiforme, mais cohérente et omniprésente, échappaient aux non-initiés ; Mgr Lefebvre en discernait certains traits, inscrits dans la logique des bouleversements liturgiques successifs et comme savamment gradués : retournement des autels, relégation du tabernacle, envahissement du vernaculaire, suppression des « prières individuelles » du prêtre (prières au bas de l'autel), de signes de croix, etc., Canon récité à voix haute, et finalement la langue vernaculaire supplantant totalement le latin, toutes réformes approuvées par Paul VI de 1964 à 1967 .

L'association *Una Voce*, fondée pour la préservation du latin liturgique et du chant grégorien, protesta, le 25 mai 1967, auprès de Paul VI contre cette généralisation du vernaculaire, contraire à *Sacrosanctum concilium* (n. 36 § 1), et Mgr Romoli, évêque de Pescia, en écrivit le 17 août à la conférence épiscopale italienne ; Mgr Lefebvre publia cette lettre dans *Fortes in fide*.

Mais jusqu'ici, les réformes n'étaient que des « retouches » provisoires. Pour Bugnini et le Consilium, « il s'agissait de donner des structures nouvelles à des rites entiers (...) et pour certains points, d'une nouvelle création ». En attendant celle-ci, les évêques devaient « prendre des initiatives, proposer des adaptations et des expériences, etc. », sous peine, par « immobilisme », d'être débordés par des expérimentations individuelles et arbitraires dont Paul VI était amèrement mécontent . Contre cette révolution permanente dans la liturgie, encouragée « d'en haut » et stimulée par « la base », s'élevait l'abbé Dulac dans le *Courrier de Rome*.

La messe normative

Le 21 octobre 1967 s'ouvre le synode des évêques ; on y apprend que le père Bugnini, secrétaire du Consilium, va venir présenter sa « messe normative », ébauche d'une nouvelle messe. Elle va appliquer dans sa logique inexorable *Sacrosanctum concilium*, qui prévoit des « rites d'une brièveté remarquable » (n. 34), une « lecture de l'Écriture sainte plus abondante » (n. 35), la prétendue remise en ordre logique de l'*Ordo missae*, la suppression des « doublets introduits au cours des âges » (n. 50) - l'offertoire sacrificiel en est un : ne fait-il pas double emploi avec la consécration qu'il anticipe illogiquement ? selon le père Bugnini - « le rétablissement de certaines choses disparues » (n. 50), etc.

En outre, cette messe normative, ainsi nommée parce qu'elle doit devenir la norme des rites de

toutes les célébrations de la messe rénovée, est conçue à dessein comme une « célébration avec assistance de peuple », dépréciant ainsi la valeur essentielle de la messe, indépendante du concours de fidèles, rappelée par le concile de Trente (DS 1747, 1758).

Mgr Lefebvre voit aussitôt le danger. De son collaborateur, le père Gerald Fitzgerald CSSp, il obtient un article, « A propos de la messe normative » qui, retouché par l'archevêque, est à la hâte polycopié et distribué en sous-main aux Pères synodaux avant la séance du 24 octobre, sous la couverture de *Fortes in fide* .

La messe normative, y conclut le prélat, ou ce qui sert de base à la réforme liturgique, ne peut pas être celle qui comporte la participation des fidèles, cette participation étant accidentelle et non essentielle à la messe.

« L'effet Lefebvre » fut appréciable. La majeure partie des Pères, reconnaît Bugnini, se rendit à la Sixtine, le 24 octobre, « avec un esprit prévenu et mal disposé », pour assister à une messe de type « normatif » célébrée en italien par le liturge lui-même : rite d'accueil, brève cérémonie pénitentielle commune, Gloria, trois lectures, Credo, prière universelle, très brèves prières de « déposition des dons », Canon entièrement nouveau, paroles de consécration modifiées, signes de croix et genuflexions réduits, etc .

Aussitôt, en signe de protestation, plusieurs évêques, dont Mgr Slipyj, quittèrent la chapelle .

L'expérience n'avait pas réussi, avoue Bugnini, elle produisait même l'effet contraire, pesant sur les votes en un sens négatif.

Le 26 octobre, répondant à la question « La structure de la messe normative en ligne générale vous plaît-elle ? », sur 180 Pères, 71 répondirent **oui, 43 non et 62 juxta modum**. Paul VI demanda au Consilium de se remettre au travail pour réaliser une messe apparemment moins révolutionnaire, mais qui donnerait néanmoins, comme le voulait A. Bugnini, « une image complètement différente de ce qu'elle était auparavant ».

En décembre 1967, lors d'une assemblée de l'Union mondiale des Supérieurs généraux à laquelle assistait Mgr Lefebvre, le père Annibale Bugnini fut invité à venir exposer sa messe normative. Il le fit avec beaucoup de tranquillité : pour la participation des fidèles, dit-il, on allait changer toute la première partie de la messe, supprimer l'offertoire qui faisait double emploi avec le Canon ainsi que les oraisons du prêtre avant la communion, changer et diversifier les prières eucharistiques, etc.

En entendant cette conférence qui dura une heure, raconte l'archevêque, je me disais : « Ce n'est pas possible que ce soit cet homme-là qui ait la confiance du Saint-Père, que ce soit lui que le pape ait choisi pour faire la réforme de la liturgie ! » Nous avons devant nous un homme qui piétinait la liturgie ancienne avec un mépris, une désinvolture inimaginables. J'étais effondré, et moi qui prends assez facilement la parole, comme je l'avais fait au concile, je ne me suis pas senti le courage de me lever. Les mots s'étouffaient dans ma gorge.

Cependant, deux Supérieurs généraux se levèrent. Le premier dit : « Mon Père, si je comprends bien, après avoir supprimé le Confiteor, l'offertoire, raccourci le Canon, etc., une messe privée va durer dix à douze minutes ! » Le père Bugnini répondit : « On pourra toujours ajouter quelque chose ! » On voyait le peu de cas qu'il faisait de la messe et de la manière de la dire.

Le second, un abbé bénédictin, intervint : « La participation active, est-ce une participation corporelle, ou bien spirituelle ? » - la bonne question - « La messe normative est prévue pour une assistance de fidèles, mais nous, bénédictins, qui disons nos messes sans fidèles, qu'allons-nous faire maintenant ? » Voici la réponse que fit Bugnini : « A vrai dire, on n'y a pas pensé ! » - cela dit bien l'ambiance de cette réforme .

Mais qui est donc ce Bugnini ?

Directeur des *Ephemerides liturgicae*, le père Annibale Bugnini, CM, avait été membre de la *commissio piana* (1948-60), puis secrétaire de la commission préconciliaire (1960-62). Mais, en 1962, sur les instances du cardinal Larraona, président de la commission conciliaire de la liturgie, Jean XXIII avait relevé A. Bugnini de sa chaire d'enseignement de la liturgie au Latran - « On m'accusait d'iconoclastie », avoue Bugnini. Le même « bon pape Jean » ne l'avait pas confirmé dans ses fonctions de secrétaire à la commission conciliaire, nommant à sa place le père Ferdinando Antonelli. Paul VI avait voulu « rétablir la justice » en nommant Bugnini secrétaire du Consilium en 1964. On savait que c'était Annibale qui avait demandé la présence de six pasteurs protestants comme observateurs pendant les séances plénières du Consilium. Bugnini n'avait-il pas retouché, dès 1965, les oraisons solennelles du Vendredi saint « en écartant, disait-il, toute pierre qui pourrait constituer ne serait-ce que l'ombre d'un risque d'achoppement ou de déplaisir » pour les frères séparés ?

Par ailleurs, Mgr Lefebvre avait entendu Mgr Cesario D'Amato, abbé de Saint-Paul-hors-les-Murs, lui dire : « Monseigneur, ne me parlez pas du père Bugnini, j'en sais trop sur lui, ne me demandez pas ce qu'il est ! »

Et, sur l'insistance du prélat, l'abbé reprit : « Je ne puis pas vous parler de Bugnini. »

Ferdinando Antonelli écrivait de même : « Je pourrais en dire beaucoup sur cet homme. Je dois ajouter qu'il a toujours été soutenu par Paul VI. Sa faille la plus notable est le manque de formation et de sens théologique. »

Visitant, en février 1969, le cardinal Amleto Cicognani, encore Secrétaire d'État, pour lui présenter ses regrets sur les nouveaux Canons, Mgr Lefebvre demanda :

- Éminence, vous n'allez pas laisser passer cela ! C'est une révolution dans la liturgie, dans l'Église.

- Oh ! Monseigneur, répondit le cardinal en se prenant la tête entre les mains, je suis bien de votre avis. Mais que voulez-vous que je fasse ? Le père Bugnini peut se rendre dans le bureau du Saint-Père et lui faire signer tout ce qu'il veut !

« Je ne suis pas le seul à l'avoir entendu, précisait l'archevêque ; c'est à moi qu'il s'adressait, mais d'autres personnes, dans le bureau du Secrétaire d'État, l'ont entendu comme moi . »

Passant ensuite à la S.C. des Rites avec l'abbé Coache, Mgr Lefebvre en vint à parler de la communion dans la main (dont le décret de permission était en préparation au *Consilium*) au cardinal Gut, qui lui avoua, en présence de Mgr Antonelli, secrétaire de la congrégation :

Je suis le préfet de la S.C. des Rites, mais ce n'est pas moi qui commande, et vous devinez bien qui est celui qui commande.

Et, se tournant vers Antonelli, il poursuivit :

Si toutefois on me demande ce que je pense, j'irai me mettre à genoux aux pieds du Saint-Père pour le supplier de ne pas permettre une chose pareille, mais si on me le demande !

L'influence d'A. Bugnini sur Paul VI et le mode « dictatorial » de ses décisions, passant par-dessus les têtes des préfets de la Congrégation des Rites, étaient une énigme pour Mgr Lefebvre.

« Il est certain, disait-il en 1974, que certaines choses inadmissibles se sont passées entre le Saint-Père et les organismes qui sont entre les mains de Mgr Bugnini. Tout cela se saura plus tard . »

L'archevêque crut « le savoir » lorsque Paul VI, à l'occasion de la fusion de la S.C. du Culte divin dans celle des Sacrements, le 11 juillet 1975, fit cesser les activités de Mgr Bugnini, pour le nommer, seulement six mois plus tard, pro-nonce à Téhéran. Le bruit courut qu'une serviette compromettante, égarée par A. Bugnini, avait révélé son appartenance à la franc-maçonnerie. Il affirma pour-

tant à Paul VI tout ignorer de la maçonnerie, « de ce qu'elle est, de ce qu'on y fait, de ses buts ». En 1976, circulait une correspondance apocryphe de Bugnini avec un prétendu grand-maître, et des listes d'affiliation de nombreux prélats de Curie et d'autres à une société secrète romaine.

Source : [MG/FSSPX](#)

Notes de bas de page

1. Mgr LEFEBVRE, *conf. à Montréal*, 1982. *Fideliter* n. 85.[↔]
2. BG 708 (mars-avril 1963), 428 et 430, résumé par nous.[↔]
3. Avec le P. Bugnini, membre de la commission instituée par Pie XII (1948-1960), de la commission préparatoire au concile (1960-1962) et du Consilium (1964-1969).[↔]
4. CLV, ed. Liturgiche, Rome, 1 éd., p. 50, 2 éd., p. 55.[↔]
5. COSPEC 111 A, 12 juin 1982 - Le chant grégorien remis en honneur par Solesmes, conformément au désir exprimé par saint Pie X, n'était-il pas la plus traditionnelle et efficace participation extérieure ? Cf. S. PIE X, [Motu proprio sur la restauration de la musique sacrée](#) et le rétablissement de l'usage du chant grégorien parmi le peuple, 22 novembre 1903.[↔]
6. ANTONELLI, *Diario*, avril 1969, in GIANPETRO, 264 et 257.[↔]
7. Y. CONGAR, *Jalons pour une théologie du laïc*, Cerf, 1953, pp. 155,178,199-200, 243-244 ; combattu par l'abbé BERTO, *La Pensée catholique* n. 11 (1949), pp. 31-46.[↔]
8. *Lumen gentium* n. 28.[↔]
9. J. LECUYER, *Le sacerdoce dans le mystère du Christ*, Cerf, 1957.[↔]
10. Cf. Odo CASEL, *Faites ceci en mémoire de moi*, Lex Orandi n. 34 (1962), p. 165 ; *Le mystère du culte*, L.O. 38 (1964), 26 et 300. Bénédictin de l'abbaye allemande de Maria Laach, dom Casel propageait sa théorie « mystérique » de l'action liturgique. Cf. *Jahrbuch für Liturgiewissenschaft*, depuis 1921.[↔]
11. Y. de MONTCHEUIL, *La présence réelle*, polycopié diffusé discrètement, analysé par Garrigou-Lagrange (1946) et Piolanti (1951) ; Ed. SCHILLEBEECKX, *Une question de théol. eucharistique : transsubstantiation, transfinalisation, transsignification*, in *Revista di pastorale liturgica* n. 16 (1966), pp. 228-248, Queriniana, Brescia, analysés par Mgr. Ugo Emilio LATTANZI : *Il misterium fidei nella teologia nuova e nella rivelazione*, 23 mars 1967, polycopié, pour Mgr Lefebvre.[↔]
12. Instruct. *Inter œcumenici*, 26 septembre 1964 ; *Tres abhinc annos*, 4 mai 1967 ; *Eucharisticum mysterium*, 25 mai 1967.[↔]
13. A. BUGNINI, *conf. de presse*, 4 janvier 1967.[↔]
14. *Alloc. au Consilium*, 19 avril 1967, DC 1493, 769 sq.[↔]
15. A. BUGNINI, *op. cit.*, 2 éd. 1997, p. 347 et note 14 ; Arch. Lef. Écône. Le nom de Mgr Lefebvre n'apparaissait pas.[↔]
16. DC 1506, 2077.[↔]
17. COSPEC 86 A, 24 juin 1981.[↔]
18. A. BUGNINI, *conférence de presse*, 4 janvier 1967, déjà citée.[↔]
19. COSPEC 30 B, 26 mars 1976 ; 85 B, 23 juin 1981 ; *Fideliter* n. 85, p. 13.[↔]
20. Mgr LEFEBVRE à A. Cagnon, ROMEC, 17-24.[↔]
21. BUGNINI, *La Riforma*, 2 éd., p. 44 et note 5.[↔]
22. OR 19 mars 1965 ; DC 1445, 604.[↔]
23. Nommé en 1960 membre de la commission préparatoire pour la réforme liturgique, dont faisaient déjà partie Antonelli et Bugnini (GIANPIETRO, 46-47).[↔]
24. Lors de la nomination de Bugnini au secrétariat de la Congrégation du Culte divin, unissant la S.C. des Rites et le Consilium, le 8 mai 1969 ; GIANPIETRO, 264.[↔]
25. COSPEC 30 B, 26 mars 1976, RETREC 2 A, 20 septembre 1979.[↔]
26. COSPEC 86 A, 24 juin 1981. Le cardinal signa, avec une grande peine, l'instruction permettant la communion dans la main, seulement pour faire la volonté du pape (instr. du 29 mai 1969) : *La Riforma*, p. 101.[↔]
27. COSPEC, 12 mars 1974.[↔]

28. L. à Paul VI, 22 octobre 1975, *La Riforma*, p. 104 (1 éd., p. 101). C'était à la fois trop dire et trop peu...[↩]